



Procès-Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2025

---- = oOo = ----

Conformément aux statuts, le 24 janvier 2025 à 18h30, les membres de l'association, « TIR SPORTIF ROGNAC » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) au stand 60 Bd Jean Jaurès à Rognac, suite à la convocation du Comité directeur en date du 18 décembre 2023 qui leur a été préalablement adressée.

Une feuille de présence, émargée par les membres présents et à jour de leur cotisation, est annexée au présent procès-verbal.

L'AGO est présidée par M. Jean-Dominique FRANCHI en sa qualité de Président assisté de M. David BORGHESI, Secrétaire général et de Mme Marie PORTELLI, en sa qualité de Trésorière.

Pour permettre la tenue de l'AGO et la validité des délibérations, l'article 7 des statuts fixe le quorum au quart du nombre de licenciés inscrits pour la saison 2024-2025. A la date de la présente AGO, le Tir Sportif Rognac compte **52 licenciés**, toutes catégories confondues, à jour de leur cotisation. Le quorum minimal de membres présents ou représentés est donc fixé à **13 membres** minimum.

Après avoir procédé au dénombrement des membres présents ou représentés, il est décompté **38** membres de l'association présents ayant signé la feuille d'émargement.

Le Président constate que le quorum requis est atteint et informe les membres que l'AGO peut valablement se tenir pour délibérer. Il est précisé par ce dernier que, sauf opposition de la présente assemblée, tous les votes se feront à mains levée et à la majorité absolue des voix selon les statuts en vigueur.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport moral d'administratif et sportif de la saison 2023/2024
- Rapport financier et clôture de l'exercice comptable de la saison 2023/2024
- Budget prévisionnel de la saison 2024/2025
- Prévisionnel activités de la saison 2024/2025
- Vote des cotisations
- Elections
- Questions diverses

I/ Rapport moral administratif et sportif de la saison 2023/2024

Le Président évoque successivement les points suivants :

- **Effectif global** maintenu 45 licenciés au TSR malgré des non renouvellements, soit 2 licenciés de plus qu'en 2022/2023. Forte augmentation des inscriptions en catégories jeunes pour l'école de tir.

- **Les activités et actions menées au cours de la saison**

- Participation au Forum des Associations à la rentrée 2023
- Participation aux tournois amicaux (Adultes 10m & 25m)
- Organisation deux 2 week-end de tournoi 10M (10/2023 et 12/2023)
- Organisation du 3è challenge amical par équipe les « 9h de Rognac »
- Participation au Tournoi des Aiglons (école de tir) - Organisation d'un match 04/2023
- Participation au Tournoi du Garlaban Aubagne
- Organisation d'un stage pour le passage des Cibles Couleurs
- Participation aux Championnats individuels 10m départementaux, régionaux & France (adultes et école de tir)
- Participation aux Championnats des clubs 10m départementaux, régionaux & France (adultes et école de tir)
- Participation aux Championnats 25m départementaux, régionaux & France (adultes).
- Repas de Noël et repas de fin de saison

Le Président indique que le club poursuit sa dynamique bien que celui-ci ait connu des changements à la fin de la saison 2022/2023 avec la démission du président en exercice Marc DEMON.

Il est agréable et encourageant de voir un engouement pour le tir dans les catégories adultes et enfants.

L'encadrement des entraînements par les coaches (Jean-Dominique et Yohan FRANCHI ainsi que Jean-Pierre REYNIER) et leur présence lors des compétitions démontrent leur implication et la volonté de faire grandir l'école de tir et d'amener le plus loin possible nos jeunes tireurs.

L'aide de plusieurs parents et enfants lors de certaines manifestations (forum ou compétitions amicales auxquelles a participé le club) ont été fort appréciées. A ce titre, le Président les en remercie pour leur implication sans laquelle ces manifestations n'auraient pu se dérouler dans d'excellentes conditions.

Il est important de noter que les compétitions amicales proposées par le club sont également très appréciées par les clubs et tireurs de la ligue de tir de Provence. Le Tir Sportif Rognac est reconnu pour son hospitalité, sa convivialité et pour la qualité dans l'organisation des compétitions. Cette marque de confiance de la part de la communauté des tireurs est le fruit de l'engagement de tous les membres de notre association qui savent porter haut nos couleurs.

Le Président renouvelle ses vœux pour que cette aide précieuse puisse encore être apportée au cours de cette nouvelle saison et que nos manifestations sportives soient une réussite.

- Palmarès et podiums obtenus en 2023-2024.

Le Président fait un point sur les résultats obtenus à titre individuel et par équipe ou au cours de la saison écoulée.

Il indique que l'objectif pour cette saison est de continuer sur la bonne dynamique dans toutes les catégories adultes et enfants. Il espère une remontée en D2 de l'équipe adultes au Championnat de France des clubs au 10M pour cette saison ainsi que de nouvelles médailles chez les adultes et chez les enfants lors des prochains championnats de France individuels.

- Réunions du Comité directeur en 2023-2024

Le Président évoque également l'activité administrative du Bureau et du Comité directeur.

Le Bureau est constitué du Président, d'un Secrétaire général (David BORGHESI) et d'une Trésorière (Marie PORTELLI). Conformément aux statuts, le Bureau assure la gestion administrative et financière du club et est chargé de mettre en œuvre les décisions prises lors des Comités directeurs.

Le Comité directeur est composé de 9 membres, dont les 3 membres du Bureau précités, à savoir actuellement :

Coralie FOURNY chargée de la communication et du site internet ;
Fabrice MALDAGUE chargé de la gestion sportive et suivi des compétitions ;
Lionel FERNANDEZ ;
Isabelle CAM ;
Patrice REYNIER ;
Jean-Pierre REYNIER, entraîneur école de tir.

Les réunions se tiennent tous les premiers lundis de chaque mois, sauf exception. Ces réunions font l'objet d'un procès-verbal qui est tenu à disposition des membres qui souhaiteraient le consulter au club.

Le Comité directeur est l'organe de délibération pour toutes les décisions importantes du club comme fixé par les statuts et le règlement intérieur.

En 2025, le mandat du Comité directeur et du Président arrivent à leur terme. C'est pourquoi se tient l'élection du Comité directeur et la désignation du Président ainsi que les membres du Bureau au cours de la présente AGO.

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés. Pas de prise de parole.

Le Président soumet le rapport moral d'activité et sportif au vote de l'AGO.

La majorité absolue des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13.

Le rapport moral d'activité et sportif **est adopté à l'unanimité.**

II/ Rapport financier et clôture de l'exercice comptable 2024

Le Président et la Trésorière abordent ensuite le bilan comptable et financier en présentant le détail des recettes et des dépenses enregistrées lors de l'exercice comptable sur l'année civile 2024.

Voir annexe au procès verbal.

La Trésorière indique qu'au terme de la saison écoulée, le solde entre les recettes (22509,39 €) et les dépenses (21473,86 €) est bénéficiaire de **1035,53 €**.

Il précise toutefois que l'équilibre budgétaire reste précaire au regard des deux seules principales ressources du club que sont les cotisations et les subventions des collectivités publiques. C'est pourquoi le club organise des tournois amicaux (l'Open de Rognac ou le challenge des « 9 heures de Rognac ») qui sont une source de recettes supplémentaires.

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés. Pas de prise de parole.

Le Président soumet le rapport financier au vote de l'Assemblée générale.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13. L'AGO approuve le rapport financier 2024 à **l'unanimité**. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au Trésorier pour l'exercice écoulé.

III/ Budget prévisionnel 2024-2025

La Trésorière présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2024-2025. Ce budget est à la fois réaliste et équilibré au regard des recettes et des dépenses réalisées des années précédentes.

Recettes : 14570€

Cotisations : 6630€

Ventes prestations de service (plombs, tournois, textiles) : 3140€

Demande de subvention Mairie : 4 500€

Sponsoring : 500€

Dépenses : 14299,92€

Déplacements : 5050€

Reversements Fédération, Ligue et Engagements : 6348€

Frais divers (banque, assurance, achat petit matériel) : 2901,92€

Le budget prévisionnel 2024-2025 prévoit un bénéfice de 329,92 euros.

En sus, des demandes de subventions exceptionnelles seront formulées à la mairie, au coup par coup, pour obtenir un remboursement des frais de déplacements engagés par les jeunes tireurs lors de leur participation aux championnats de France. A ce titre, **le Président souligne que le soutien de la commune est fondamental et n'est pas négligeable. La municipalité est remerciée pour son aide par le Président.**

Le Président ajoute ensuite que l'état des finances du club reste précaire faute d'infrastructures lui permettant d'accueillir le tir de loisir à 25M pour augmenter le nombre de licenciés. Toutes les économies qui peuvent être faites ou toutes les dépenses qui peuvent être évitées sont des solutions pour éviter un déficit. Le Président indique que les membres du Comité directeur œuvrent en ce sens dans toutes les décisions prises au cours des réunions.

C'est pourquoi une série de mesures ont été adoptées par le Comité directeur en début de saison 2024-2025 afin de maintenir une trésorerie équilibrée. A compter de cette saison, seuls les cartons seront proposés gratuitement pour les entraînements.

Pour l'ensemble des licenciés, les plombs sont désormais payants au prix de 5 euros la boîte de 500, vendue à prix coûtant par le club. Les cartons demeurent gratuits pour l'ensemble des licenciés.

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés. Pas de prise de parole.

Le Président soumet le budget prévisionnel au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13. L'AGO approuve le budget prévisionnel 2024 tel que présenté à **l'unanimité**.

IV/ Prévisionnel activités 2024-2025

Le Président aborde ensuite les activités ou actions menées en 2024/2025.

- Participation au Forum des Associations.
- Participation aux tournois amicaux (Adultes 10m & 25m)
- Organisation deux 2 we de tournoi par le club (10/2024 et 12/2024)
- Organisation du 4è challenge par équipe les « 9h de Rognac »
- Participation au Tournoi des Aiglons (école de tir) - Organisation d'un match 02/2024
- Participation au Tournoi du Garlaban Aubagne.
- Participation aux Championnats 10m départementaux, régionaux & France (adultes et école de tir).
- Participation aux Championnats 10m départementaux, régionaux & France des clubs (adultes et école de tir).
- Participation aux Championnats 25m départementaux, régionaux & France (adultes).

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés.

Patrice REYNIER prend la parole en expliquant qu'il est important que les compétiteurs adultes et enfants participent aux tournois amicaux organisés par les autres clubs de la ligue. Notre participation assure le rayonnement du Tir Sportif Rognac mais est aussi une façon de les remercier, par notre participation, d'être fidèles chaque années aux compétitions que nous organisons.

Après la présentation du prévisionnel d'activités pour 2024-2025, Président soumet ce dernier au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13. L'AGO approuve le prévisionnel d'activité 2024-2025 tel que présenté à **l'unanimité**.

VI/ Cotisations

Le Président aborde ensuite la question des cotisations annuelles pour l'inscription des membres au TSR.

Actuellement, les cotisations sont de :

- 170 euros pour les adultes
- 130 euros pour les jeunes
- 85 euros pour les membres inscrits en second club

Le Président propose à l'Assemblée générale de ne pas les augmenter et les reconduire pour la saison à venir.

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés. Pas de prise de parole.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13. L'AGO approuve à l'**unanimité** le maintien des cotisations annuelles actuelles.

VI/ Election du Comité directeur

Le Secrétaire général aborde la question du renouvellement des membres au sein du Comité directeur. Conformément à l'article 8 des statuts, le mandat des membres du Comité directeur est fixé à 4 ans au terme duquel un nouveau Comité directeur doit être élu pour la même durée. Le terme de ce mandat intervient au 31 janvier 2025.

Celui-ci est actuellement composé de 9 membres, à savoir :

Jean-Dominique FRANCHI, Président
David BORGHESI, Secrétaire Général
Marie PORTELLI, Trésorière
Isabelle CAM
Lionel FERNANDEZ
Coralie FOURNY
Fabrice MALDAGUE
Jean-Pierre REYNIER
Patrice REYNIER

Pour faire acte de candidature, il faut être majeur, à jour de sa cotisation, pour déposer sa demande auprès du Président. La date limite des candidatures a été fixée au 17 janvier 2024, conformément aux statuts.

Dix candidatures ont été déposées dans les délais par :

Jean-Dominique FRANCHI
David BORGHESI
Marie PORTELLI
Isabelle CAM
Lionel FERNANDEZ
Coralie FOURNY
Fabrice MALDAGUE

Jean-Pierre REYNIER
Patrice REYNIER
Yohan FRANCHI

Ces candidatures sont recevables.

Toutefois, par courriel en date du 22/01/2025, Monsieur Lionel FERNANDEZ a informé le Comité directeur qu'il souhaitait retirer sa candidature à la prochaine élection.

Par conséquent, neuf candidatures sont retenues et sont présentées pour le renouvellement du Comité directeur, à savoir :

Jean-Dominique FRANCHI
David BORGHESI
Marie PORTELLI
Isabelle CAM
Coralie FOURNY
Fabrice MALDAGUE
Jean-Pierre REYNIER
Patrice REYNIER
Yohan FRANCHI

Le Président laisse ensuite la parole aux deux membres ayant fait acte de candidature puis aux membres licenciés. Pas de prise de parole.

Le Président soumet ces candidatures au vote de l'AGO à main levée.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 13. **L'AGO approuve à l'unanimité les candidatures pour intégrer le Comité directeur.** Le mandat de ses membres prendra fin le 24 janvier 2029.

VII/ Election du Président

Le Secrétaire général aborde ensuite la question de l'élection du nouveau Président pour une durée de 4 ans par le Comité directeur nouvellement élu.

En vertu de l'article 12 des statuts, les membres du Comité Directeur, après avoir été élus par l'Assemblée générale, élisent le Président à bulletin secret ou à main levée, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs ou abstentions.

Jean-Dominique FRANCHI, président sortant, est le seul membre du Comité directeur à faire acte de candidature au poste de président du Tir Sportif Rognac.

Le Comité Directeur nouvellement élit le Président à main levée en la personne de M. Jean-Dominique FRANCHI pour un mandat de 4 ans avec effet immédiat.

Le Bureau sera désigné par le Président lors de la prochaine réunion du Comité directeur prévue le 31 janvier 2025.

VII/ Questions diverses

Le Président aborde enfin les questions diverses :

- **Le devenir du club et la fermeture annoncée du stand de tir Jean Jaurès :**
Avant le changement d'équipe municipale, il 'était acté que le club devait quitter le 60 Bd Jean Jaurès le 31/12/2025 au motif que notre bâtiment n'est pas aux normes en vigueur incombant aux ERP. Cependant, avec l'élection du nouveau maire, nous ne savons pas si cette décision administrative sera appliquée ou bien si la convention d'utilisation du stand demeure. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire pour faire le point sur ce dossier prioritaire qui conditionne l'avenir du club.
- **Précisions sur les inscriptions de début de saison :**
Les renouvellements de licence en début de saison doivent se faire au cours du mois de septembre. C'est pourquoi, les dossiers d'inscription doivent être complets afin de permettre leur traitement de façon rapide et efficace.
- **Précisions sur les engagements aux compétitions départementales et régionales :**
Dès le début de la saison prochaine, le club demandera aux compétiteurs de se positionner sur leur participation aux compétitions départementales et régionales. Une date limite d'inscription et de paiement des engagements sera fixée. AU delà de cette date, si le licencié ne s'est pas manifesté et acquitté de la somme des engagements, il ne pourra pas participer à la compétition concernée.
- **Précisions sur la participation des compétiteurs aux compétitions nationales :**
Dès le début de la saison prochaine, le club demandera aux compétiteurs de se positionner sur leur participation aux compétitions nationales afin de pouvoir pré-reserver le bon nombre d'hébergements à proximité du lieu des compétitions.

Pas de vote car il s'agit d'une simple information.

Le Président laisse ensuite la parole aux membres licenciés.

En l'absence de questions, le Président remercie les adhérents pour leur présence et clôture la présente AGO à 20h00.

Fait à Rognac, le 24 janvier 2025.

Le Président Jean-Dominique FRANCHI 	Le secrétaire général David BORGHESI 	La Trésorière Marie PORTELLI 
--	--	---

